

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22-

11462

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 30180 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 6371  
 Nom & Prénom : EL MARYANI MARYAN  
 Date de naissance : 03/04/1981  
 Adresse : lot. Fath II, 1<sup>er</sup> étage, 25, route de l'Oasis 1 - Casablanca  
 Sidi Daoud Casablanca  
 Tél. : 0661284597 Total des frais engagés : 1888,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 25/04/2023  
 Nom et prénom du malade : EL MARYANI MARYAN Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : Gatte malade  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 25/5/23  
 Signature de l'adhérent(e) : 

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
25/15/23 (2)			300.00	ANNA D'OUR ENDOCRINOLOGIE - NUTRITION 15 Avenue de l'Oasis 1 - Casablanca Tél: 0522 50 00 00 - 0566 43 95 42

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
AMBI 121 CASABLANCA 05 22 78 62 05	15/05/23	15.88,22

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

REJOUEZ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

A diagram showing a three-lobed structure, possibly a flower or a leaf, with a central point. Below the structure is a label 'B'.

## CHÉT DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste

Endocrinologie • diabétologie

Maladies Métaboliques • Nutrition • Obésité



عيادة طبية متخصصة  
الدكتورة عرباوي باتل فاتحة  
أخصائية  
الغدد - السكري  
الأمراض الأيضية - التغذية - السمنة

Casablanca, le :

25/25/23

Dr EL Nazzaline Nataha

(180,00 X 4) (Tél: 0522 25 61 65 - GSM: 0663 43 95 43  
en face de la résidence Jawhara, 150 route de l'Oasis -  
résidence Jawhara, 150 route de l'Oasis -  
DIABETOLOGIE - ENDOCRINOLOGIE - NUTRITION  
ARBAOUI BATTAL

(137,00 x 4) (Tél: 0522 25 61 65 - GSM: 0663 43 95 43  
Dr EL Nazzaline Nataha

96,60 Vita 25/25/23  
11/25/23

VITAMINE C 1g  
Boîte de 20 comprimés effervescents  
P.P.V. : 26,50 DH  
6 118000 190936

70x35x85

155,50

155,50 155,50  
Dr EL Nazzaline Nataha

Dr EL Nazzaline Nataha

Tél: 0522 25 61 65  
Dr EL Nazzaline Nataha  
Dr. ARBAOUI BATTAL  
ENDOCRINOLOGIE  
DIABETOLOGIE - NUTRITION  
résidence Jawhara, 150 route de l'Oasis - Casablanca  
Gsm: 0663 43 95 43

القطار الوايسي (الدار البيضاء)  
Résidence Jawhara, 150 Rout  
Tél : 0522 25 61 65 /  
En cas d'urgence : 0522 23 25 06  
Patente : 091046169 - IF : 401444221 - ICE : 001714969000048

Maphar  
Bd Alkamilia N° 8, QL.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml  
SOL BUV  
P.P.V. : 19,50 DH  
6 118001 185030

إقامة جوهرة، 150 طريق ا  
re Oasis) - Casablanca  
0522 23 25 06  
48  
Patente : 091046169 - IF : 401444221 - ICE : 001714969000048

LOT 223477 1  
EXP 10 2025  
PPV 180.00

Ingédients : agents de charge : lactose ; antiagglomérant : taic ; cellulose ; glucose ; antiagglomérant : silice colloïdale anhydre sels de magnésium d'acides gras ; acide pteroylmonoglutamique (acide folique), iodure de potassium

Folio® 120cp P.P.C : 137,00



11  
X6Ged

LOT 223782 1  
EXP 11 2025  
PPV 180.00



LOT 223782 1  
EXP 11 2025  
PPV 180.00



LOT 223782 1  
EXP 11 2025  
PPV 180.00

